

Pour sa part, dans la déclaration de Harare émise en 1989, le Congrès national africain a indiqué qu'il était nettement favorable à un règlement pacifique et négocié. Ce que m'ont d'ailleurs confirmé les dirigeants de l'ANC au cours de mes entretiens avec eux. Le ministre soviétique des Affaires étrangères et moi avons aussi reconnu cet impératif.

Le Canada estime particulièrement significatif que, le mois dernier, une résolution ait été adoptée à l'unanimité lors de la Session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe.

Fait sans précédent, toute la communauté mondiale s'est unie pour demander l'établissement d'un climat favorable à de véritables négociations pouvant mener à une société démocratique non raciale, une société fondée sur des principes fondamentaux et sur le respect des droits de l'homme.

Devant cette déclaration, le gouvernement de l'Afrique du Sud doit se rendre à l'évidence que le monde entier s'unit pour demander le début de négociations avec les représentants véritables de toute la population, des négociations non accompagnées de restrictions, d'interdictions ou d'emprisonnements. Il doit aussi savoir que, lorsque cela se produira, la communauté internationale sera là pour lui donner l'aide dont il aura besoin afin d'accélérer la transition pacifique vers une démocratie véritablement non raciale.

Nul progrès ne saurait avoir lieu en Afrique du Sud sans que ne soit reconnue la nécessité de tenir des négociations sérieuses et significatives. Nous sommes peut-être parvenus à ce moment historique.

Mais comment faire avancer les choses?

De deux façons.

Premièrement, les sanctions imposées par le Canada et le Commonwealth en 1985 et en 1986 ont marqué un point tournant. Elles ont été suivies de près par des sanctions semblables de la part des États-Unis et de l'Europe.

Les sanctions canadiennes visaient les principaux secteurs d'exportation de l'économie de l'Afrique du Sud, surtout ceux qui sont propices à une action internationale concertée, ainsi que les exportations canadiennes d'articles sensibles. Depuis l'introduction des sanctions canadiennes en 1986 jusqu'à aujourd'hui, le commerce bilatéral avec l'Afrique du sud a diminué de près d'un tiers.